

TAXE D'APPRENTISSAGE

Bien plus qu'un soutien financier...

- Une ressource et un potentiel d'investissement déterminant ;
- Un accompagnement des projets pédagogiques et industriels ;
- Un soutien à l'innovation pédagogique et technologique.

La Taxe d'Apprentissage représente un véritable levier d'investissement pour les entreprises en faveur de l'EIL Côte d'Opale. En versant votre taxe à l'EIL Côte d'Opale, **vous participez au développement stratégique de l'École** et vous permettez aux élèves-ingénieurs de bénéficier d'une formation sans cesse renouvelée **pour répondre aux défis technologiques du futur en Génie Industriel, en Informatique, en Génie Energétique et Environnement, en Agroalimentaire, et aux besoins en compétences de votre entreprise.**

Notre école est également habilitée à recevoir des subventions en nature (matériel pédagogique et scientifique), déductibles au titre de la Taxe d'Apprentissage.

Comment utilisons-nous la taxe d'apprentissage ?

La Taxe d'Apprentissage participe activement au financement annuel dédié au fonctionnement et à l'équipement de l'ensemble de nos outils de formation. Son utilisation :

1 INVESTIR DANS DU MATÉRIEL

Pour maintenir le niveau de performance de nos installations et accueillir et former au mieux les élèves-ingénieurs afin :

- d'acquérir de nouveaux matériels pédagogiques et scientifiques ;
- d'équiper et déployer le Centre de R&D et Innovation Technologique EIL'lab.

2 FAIRE EVOLUER ET MAINTENIR LE SYSTÈME D'INFORMATION

Mise à disposition d'outils pédagogiques innovants et des outils de travail collaboratifs afin d'offrir aux utilisateurs un environnement de travail numérique performant.

3 ACCOMPAGNER L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

- Outils d'évaluation pédagogique, e-learning ;
- Dématérialisation des supports pédagogiques, des rapports de stage et de projet...
- Aménagement et modernisation d'espaces pour les élèves-ingénieurs.

4 INTENSIFIER LES PROJETS DU CENTRE DE R&D ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE DE L'ÉCOLE, L'EIL'LAB

- Répondre aux besoins d'innovation des entreprises ;
- Acquérir de nouveaux outils de modélisation et d'expérimentation ;
- Financer des projets de recherche.

5 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

- Internationalisation du parcours étudiant ;
- Investissement dans des outils de perfectionnement en langues ;
- Déplacements et missions à l'étranger pour développer les partenariats.

**PLUS QUE JAMAIS, NOUS COMPTONS SUR
VOTRE ENGAGEMENT ET VOTRE SOUTIEN !**



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023**5 OU 15 MAI***Prélèvement unique du
solde de la taxe
d'apprentissage* dates d'exigibilité des cotisations
sociales - article R243-6 du code de la
sécurité sociale)**A COMPTER DU 15
JUILLET**Reversements aux
établissements
bénéficiaires**AVRIL**Communication par les
entreprises des éléments
comptables via la **DSN**
(Déclaration sociale
nominative)**DU 25 MAI AU 7 SEPTEMBRE**Choix des établissements
bénéficiaires sur la plateforme de la
Caisse des Dépôts, SOLTéA, avec
les identifiants demandés sur
Net-Entreprises**Comment financer les formations de notre école d'ingénieurs ?****En vous connectant sur le site SOLTéA, à partir du 25 mai 2023 :****www.soltea.gouv.fr****et en fléchant par formation (code UAI)**

- Spécialité Informatique à Calais - UAI 0624429C
- Spécialité Génie Industriel à Saint-Omer - UAI 0623921A
- Spécialité Génie Energétique et Environnement à Dunkerque - UAI 0597154F
- Spécialité Agroalimentaire à Boulogne-sur-Mer - UAI 0624429C
- Master Ingénierie des Systèmes Complexes à Calais - UAI 0624429C

Pour plus d'information,

Contactez le secrétariat du Service Relations Entreprises et Alternance

Tél. 03 21 38 85 56 - secretariat-re@eilco.univ-littoral.fr

Siège social : EILCO - 50 Rue Ferdinand Buisson - CS 30613 - 62228 CALAIS CEDEX